

SYLVASSUR PATRIMONIAL

UNE FORMULE D'ASSURANCE À LA CARTE, ADAPTÉE À VOTRE PATRIMOINE



Sylvassur Patrimonial vous permet de sélectionner uniquement les **parcelles ou groupements de parcelles** que vous souhaitez **assurer** en priorité, selon vos **besoins et votre sylviculture**.



Conseil et accompagnement de l'équipe Fransylva Services afin de vous aider à choisir les **garanties adaptées à votre profil**.



Libre choix de la valeur garantie entre **500 et 25 000 €/ha/an**.



4 formules pour plus de précisions :

- >>> Incendie
- >>> Incendie + Tempête
- >>> Incendie + Tempête + Neige
- >>> Incendie + Neige



Seuil d'intervention de 20% de taux de dégâts pour chaque parcelle couverte.



Définissez une option de **seuil d'indemnisation totale entre 75%, 65% et 50%**.

Il s'agit du seuil de sinistralité à partir duquel vous serez indemnisé sur la totalité de la parcelle.



Pas de franchise



Valeur de sauvetage (voir au dos)

Limite de la propriété
du bois de M. Duchêne



Surface sinistrée



SYLVASSUR PATRIMONIAL



Contexte :

M. Duchêne possède un bois de 17ha 30a en Corrèze. Il a sélectionné les parcelles à assurer via l'offre sur mesure **Sylvassur Patrimonial** en distinguant les valeurs des peuplements selon l'âge et l'estimation de la perte financière possible.

Parcelles	Surface (ha)	Nature	Valeurs	Options*
A	2,06	Résineux	1000	75%
B	2,06	Résineux	4000	75%
C	6,33	Résineux	3000	75%
D	2,03	Résineux	6000	75%
E	4,82	Résineux	4000	75%

INCENDIE + TEMPÊTE + NEIGE

La prime équivalente est de 343,04€/an TTC soit 19,83 €/ha/an*.

145,82 €/an TTC après réduction/crédit d'impôt DEFI Assurance.

EXEMPLE D'INDEMNISATION :

La forêt est sinistrée sur les parcelles A, B, C et D (zone sinistrée en vert). Les taux de sinistralité/parcelle sont indiqués en blanc.

Indemnisation parcelle A = pas d'indemnisation (<20%)

Indemnisation parcelle B = $35\% \times 2,06 \times 4000 - 20\%^{**} = 2\ 307\ €$

Indemnisation parcelle C = $50\% \times 6,33 \times 3000 - 20\%^{**} = 7\ 593\ €$

Indemnisation parcelle D = $100\% \times 2,03 \times 6000 - 20\%^{**} = 9\ 744\ €$

TOTAL INDEMNISATION = 19 644 €

* La cotation indiquée est différente selon le département où se situe la forêt.

**Sauvetage forfaitaire : l'assuré bénéficie de la valeur de sauvetage réelle, en contrepartie de quoi l'assurance retient une valeur de sauvetage forfaitaire de 20% de l'indemnité.

SYLVASSUR PATRIMONIAL : COMMENT SOUSCRIRE ?

OU

📧 Demande de devis en ligne : www.sylvassur.com

📞 Contactez Fransylva Services en direct en transmettant la liste des parcelles assurées

DEVIS

Pour chaque parcelle à assurer :

- Matrice cadastrale **OU** extrait de Document de Gestion Durable
- Valeurs (€/ha) pour chaque parcelle

DOSSIER

- Devis signé
- Copie CNI
- Cartographie(s) si parcelles forestières

VOUS ÊTES ASSURÉ !

CONTACTS

Fransylva Services
01 47 20 66 55
6, rue de La Trémoille - 75008 Paris
sylvassur@fransylva.fr
www.sylvassur.com

Une offre exclusivement
réservée aux adhérents
FRANSYLVA